Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Marché subséquent n° 10 - Interventions diverses - Été 2025 - Accord-cadre à marchés subséquents "Interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq" - Lots 1 à 4

N° : VA_DEC2025_442
Service : Administratif et financier

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché repris en objet avec :

- Pour le lot n°1 – Nord : Breucq – Sart-Babylone – Recueil, la société Périlhon Élagage située Z.A. de Templemars – Rue d'Ennetières à Templemars, pour un montant de 4 770 € HT (5 724 € TTC).
- Pour le lot n° 2 – Ouest : Près – Flers-Bourg – Château – Pont de Bois, la société Périlhon Élagage située Z.A. de Templemars – Rue d'Ennetières à Templemars, pour un montant de 16 090 € HT (19 308 € TTC).
- Pour le lot n° 3 – Est : Cousinerie – Annappes – Poste – Brigode – Résidence – Ascq, la société Périlhon Élagage située Z.A. de Templemars – Rue d'Ennetières à Templemars, pour un montant de 25 200 € HT (30 240 € TTC).
- Pour le lot n° 4 – Sud : Hôtel de Ville – Triolo – Cité Scientifique – Haute-Borne, la société SMDA située 38-40, Avenue Roger Hennequin à Trappes, pour un montant de 18 640 € HT (22 368 € TTC).

Imputation comptable : 61521 511 2510.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 30 juin 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212184-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 juillet 2025